

Le Maître BÂTISSEUR



BULLETIN DE L'ASSOCIATION PATRONALE DES
ENTREPRISES EN CONSTRUCTION DU QUÉBEC

MAI 2004 VOLUME 4, NUMÉRO 2

APECQ 
CARREFOUR DE L'INDUSTRIE

Association patronale
des entreprises en
construction du Québec

Le congrès annuel de l'APECQ : un franc succès

« Près de 500 personnes
se sont déplacées pour
le Gala du Président. »

Au début avril, nous avons tenu notre deuxième congrès annuel en collaboration avec notre partenaire majeur, Hydro-Québec. Sous le thème *Défis de la construction : bâtir et innover*, les ateliers et conférences présentés durant la journée du 3 avril ont abordé des sujets déterminant dans l'avenir de l'industrie de la construction. Parmi les conférenciers, il faut souligner la présence de monsieur Jacques Demers lors du petit-déjeuner et celle de monsieur Daniel Gilbert, président-directeur général à la Régie du bâtiment, au dîner.

L'événement s'est terminé par le traditionnel Gala du Président. Près de 500 personnes se sont déplacées pour cette soirée. En plus de profiter du spectacle d'ambiance tropicale offert par Hot Exotica, les convives ont assisté à la présentation du nouveau président de l'APECQ et à l'hommage dédié à l'entreprise Unibéton.

Au début de la soirée, monsieur Benoit F. Laurin, président sortant, a officiellement remis le flambeau à monsieur Guido Di Zazzo qui présidera pour les deux prochaines années le conseil d'administration de l'APECQ.



Nous avons aussi profité de cette soirée pour honorer l'entreprise Unibéton, une division de Ciment Québec. Les convives ont tout d'abord visionné une vidéo hommage. Ensuite, monsieur Yvan Aubertin, directeur ventes et marketing chez Unibéton s'est vu remettre une plaque commémorative pour « Entreprise de l'année 2004 ».

D'autres détails en page 3



Saviez-vous que...

À compter du 1^{er} juin, il y aura du changement dans la gestion des appels d'offres électroniques. C'est à partir de cette date que SE@O entrera officiellement en fonction. Ce système affichera les appels d'offres du gouvernement provincial sur Internet. Au Québec, SÉ@O remplace le babillard électronique de MERX.

Pour les abonnés de notre salle de plans, ce nouveau système n'affecte en rien notre façon de procéder. Les appels d'offres, plans et devis du gouvernement provincial seront toujours disponibles à notre salle de plans physique et virtuelle.

Soyez de la partie!

Le 11 juin, participez au 36^e tournoi de golf de l'APECQ aux clubs de golf Carling Lake et Lachute

Pour vous inscrire, communiquez dès maintenant avec Denise Sinclair au (514) 739-2381, poste 366.





MOT du président



Dans le cadre de son congrès annuel, le 2 avril 2004, le comité de direction de l'APECQ s'est réuni pour nommer son nouveau président. Monsieur Guido Di Zazzo, président de Château St-Marc entrepreneur général inc., est devenu le 62^e président de l'association. Monsieur

Di Zazzo, qui siège comme administrateur au conseil d'administration de l'APECQ depuis 1995, succède à monsieur Benoit F. Laurin, qui terminait un mandat de deux ans.

L'engagement de votre nouveau conseil d'administration

Faire de l'APECQ une association vraiment présente et représentative partout au Québec

C'est avec plaisir que j'ai accepté ce mandat à la présidence de l'APECQ. Les quatre priorités qui guideront les actions de l'APECQ au cours de ce mandat sont :

Affirmation de la présence de l'APECQ partout au Québec
Nous allons continuer à affirmer notre présence partout au Québec en recrutant de nouveaux membres pour leur offrir nos services et en les représentant devant les différents paliers gouvernementaux.

Allègement réglementaire
Le message que nos membres actuels et futurs veulent que nous transmettions à tous les organismes gouvernementaux est celui de « l'allègement réglementaire ». Nous entendons le transmettre avec force et conviction à qui de droit.

L'allègement de la réglementation dans l'industrie de la construction constituera donc notre objectif qui sous-tendra toutes nos actions.

Par exemple, nous continuerons à nous battre pour que des articles tel que l'article 54 de la Loi R-20 soit supprimé. En rendant tous les co-contractants de l'industrie (entrepreneurs généraux, spécialisés, sous-traitants et fournisseurs) solidairement responsables des salaires et des avantages sociaux des employés, l'article 54 est devenu au fil des ans un très grand irritant qui va même jusqu'à mettre en péril la viabilité de certaines entreprises.

Relations du travail et réouverture de la Loi R-20
Actuellement, il est inconcevable que l'ACQ ait déboursé plus de 2 millions de dollars à d'autres fins que les relations du travail. Nous avons dénoncé le tout au gouvernement et nous entendons forcer le gouvernement à prendre action pour corriger cette situation.

Si le gouvernement doit rouvrir la Loi R-20 pour corriger cette situation, nous profiterons de l'occasion pour exiger des modifications à la représentativité patronale, à la mobilité de la main-d'œuvre, à la définition des métiers, etc. Tout cela afin que notre industrie soit vraiment plus productive et efficace.

Consolidation des relations avec notre « membership »
Tout notre personnel cherchera à améliorer et à consolider les relations avec chacun de nos membres. À travers de petits gestes de tous les jours, lors de communications, nous chercherons à être à l'écoute pour mieux déceler les besoins de nos membres et ainsi améliorer notre service aux membres.

En résumé, notre engagement est de faire de l'APECQ une association vraiment présente et représentative à l'échelle de la province.

Guido Di Zazzo, Ing.

« Nous continuons à nous battre pour que des articles tel que l'article 54 de la Loi R-20 soit supprimé. »

Encore des rabais pour nos membres!



L'APECQ est fière de s'associer avec BuroPLUS afin d'offrir à ses membres des rabais substantiels sur les produits de bureau.

et même jusqu'à 50 % sur les autres produits. Veuillez contacter François Pierre chez BuroPLUS au (514) 335-8829, poste 264 pour ouvrir votre compte et profiter dès maintenant de vos rabais en tant que membre de l'APECQ.

En effet, cette nouvelle entente permet aux membres de profiter de 50 % à 65 % de réduction sur la liste des produits les plus populaires

Le Maître BÂTISSEUR

Mai 2004 VOLUME 4, NUMÉRO 2

Le Maître Bâtisseur est le bulletin officiel de l'Association patronale des entreprises en construction du Québec.

Il est publié par le service des communications de l'APECQ à l'intention de ses membres. Les articles de ce numéro peuvent être reproduits avec indication de la source.

MONTRÉAL
4970, Place de la Savane
Montréal (Québec) H4P 1Z6
514-739-2381
info@apeqc.org

QUÉBEC
1173, boul. Charest Ouest, bureau 300-9
Québec (Québec) G1N 2C9
418-780-2381
infoqc@apeqc.org

www.apeqc.org • 1 800 371-2381



Direction : Judith Perreault
Comité de rédaction : Marc Baillargeon, Nathalie Quevillon, Julie Parent et Josianne Quintal.
Collaboratrice : Johanne Rouleau, rédactrice
Conception : **pretextecomunications** www.pretextecom.com
Impression : Les Impressions Au Point
Dépôt légal 2^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1711-6228



Le Congrès 2004 de l'APECQ en photos!



Vendredi soir, lors de la Soirée vins et fromages, les participants ont pu déguster sept vins et un porto.



La troupe d'animation Hot Exotica a conquis l'audience tout au long de la soirée.



M. Guido Di Zazzo a succédé à M. Benoit F. Laurin à la présidence de l'APECQ.

Merci à nos partenaires

Notre partenaire majeur :



Allison Transmission
Assurtec
Axa Assurances
AXIM
Bell Mobilité

Béton Grilli
Camions Montréal Mack
Ciment Québec
Comerco Courtage Plus
Commission de la construction du Québec
E.N.C.E.L.
GE Capital
Gilbert Simard Tremblay avocats

Hervé Pomerleau inc.
Hewitt Equipment
La Garantie des Maîtres Bâisseurs
Le Groupe Constructo
Les Assurances Federated
Les entreprises Dupont
London Machinery
Maestro Technologies
Matériaux Kott

Médial Conseil Santé sécurité
Optimet
Perfexis
Portes Baril inc.
Quincaillerie architecturale Futura inc.
Régie du bâtiment du Québec
Ressources environnement
RNP industries inc.
Saramac

Simard, Poulin et associés
Société d'habitation du Québec
Système Marcotte
Tardif et fils
Tecsult Éduplus
Telus
Ultramar
Unibéton



MIEUX
CONSOMMER

Mieux consommer pour mieux économiser

Dans le cadre de son *Plan global en efficacité énergétique*, Hydro-Québec vous offre un programme adapté à vos besoins :

Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments



Vous envisagez de construire ou de rénover un bâtiment? Profitez de cette occasion unique pour en accroître la performance énergétique.

Un appui technique et financier

Hydro-Québec met son expertise et les outils appropriés à votre disposition pour vous aider à choisir les mesures les plus avantageuses et à en évaluer le potentiel d'économie. Vous pouvez bénéficier d'une aide financière en vue de mettre en œuvre ces mesures et de récupérer rapidement votre investissement.

Passez à l'action dès maintenant et soumettez-nous votre projet. Pour en savoir plus sur les conditions applicables, consultez notre site Internet à www.hydroquebec.com/affaires ou communiquez avec un représentant d'Hydro-Québec.

Notre expertise à votre service.





L'hypothèque légale du domaine de la construction : une excellente protection

Vous avez travaillé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble et on tarde à vous payer? Quelle est la meilleure façon de récupérer votre argent? À mon avis, c'est certainement en inscrivant une hypothèque légale sur l'immeuble sur lequel vous avez travaillé. Mais qu'est-ce qu'une hypothèque légale du domaine de la construction?

Cette hypothèque, prévue au Code civil du Québec, prend son importance en cas de non-paiement des sommes qui vous sont dues, par la personne avec qui vous avez contracté. Si vous avez participé à la construction ou à la rénovation de l'immeuble et avez inscrit, selon les modalités, une hypothèque légale, vous serez alors en mesure de récupérer les sommes qui vous sont dues en prenant un recours hypothécaire afin d'être payé. En plus, vous serez payé avant toutes autres personnes détenant une hypothèque, sauf pour les autres créanciers ayant inscrit leur hypothèque légale au registre foncier avant la vôtre. Vous serez même payé avant la banque qui détient une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble!

Les personnes pouvant bénéficier de cette hypothèque sont les architectes, les ingénieurs, les fournisseurs de matériaux, les ouvriers, les entrepreneurs et les sous-entrepreneurs, c'est-à-dire les personnes morale ou physique qui ont travaillé concrètement sur le chantier. Mais attention, pour bénéficier de cette hypothèque, les gens ayant le titre d'entrepreneur ou sous-entrepreneur en construction doivent être titulaires d'une licence émise par la Régie du bâtiment du Québec.

Certaines conditions doivent être remplies pour que votre créance puisse être protégée par cette hypothèque :

- Elle doit d'abord provenir de travaux de construction ou de rénovation sur un immeuble.
- Les travaux doivent avoir été demandés par le propriétaire dudit immeuble. Si ce n'est pas le cas, vous devez les lui dénoncer, par écrit, avant le début des travaux.
- Finalement, les matériaux et/ou services doivent être utilisés dans le processus de construction ou rénovation ou ils doivent avoir été préparés spécialement dans ce but, même si à échéance, ils ne sont pas utilisés à cette fin.

Si toutes ces conditions sont respectées, vous pouvez bénéficier des avantages d'une hypothèque légale. En effet, le fait d'avoir exécuté des travaux ou fourni des matériaux donne ouverture à l'hypothèque légale.

Le montant garanti par l'hypothèque est équivalent à la plus-value que vos travaux ont apportée à cet immeuble. Généralement, la plus-value est l'équivalent du coût de la main-d'œuvre et/ou du coût des matériaux fournis.

Pour conserver cette hypothèque, vous devez la faire inscrire au registre foncier au plus tard dans les 30 jours suivant la fin des travaux. Dans ce cas-ci, fin des travaux, signifie la fin générale des travaux sur le chantier par tous les corps de métier, de façon à ce que l'ouvrage soit exécuté et en état de servir conformément à l'usage auquel on le destine. Si vous n'êtes toujours pas payé après l'inscription de l'avis d'hypothèque au registre foncier, vous devez, dans les six mois de l'inscription de cet avis, tenter une procédure judiciaire appelée un recours hypothécaire.

Vous pouvez donc constater que l'hypothèque légale du domaine de la construction est une excellente protection pour vos créances. Par contre, des délais très stricts et des formalités très spécifiques doivent être respectés. Je vous recommande donc de consulter un avocat pour une consultation préventive afin de connaître vos droits de façon plus complète.

« L'hypothèque légale...
une excellente protection
pour vos créances. »

**Pour plus d'information
sur ce sujet,
consultez le conseiller juridique de l'APECQ
M^e Marc Baillargeon
(514) 739-2381, poste 357**

Exclusif aux membres de l'APECQ



BuroPLUS vous offre des économies substantielles sur vos commandes de papeteries, cartouches et ameublement.

**Veillez communiquer avec François Pierre
au 514-335-8829, poste 264.**



CARREFOUR DE L'INDUSTRIE

Association patronale
des entreprises en
construction du Québec

PORTRAIT

d'entreprise



Sani Métal Ltée, une entreprise de Québec qui va loin!

SML, Groupe acier inoxydable est une entreprise québécoise œuvrant dans la transformation d'acier inoxydable depuis maintenant quarante ans. L'entreprise localisée à Québec embauche 170 personnes. Du machiniste au professionnel, toute l'équipe travaille avec rigueur pour que le produit livré soit d'une qualité sans égale. Aussi connue sous le nom de Sani Métal Ltée, elle comporte deux divisions :

- la division Industrielle qui se consacre à la production de pièces et d'assemblage en acier inoxydable et de produits finis;
- la division Équipement de cuisines commerciales qui se spécialise dans la conception, la fabrication et l'installation de cuisines en acier inoxydable.

Les produits de **SML, Groupe acier inoxydable** se retrouvent tout autant dans les milieux hospitalier, institutionnel qu'industriel. Les équipements fabriqués et installés par l'entreprise répondent aux besoins et normes spécifiques de l'industrie. Les composantes sont souvent conçues sur mesure de manière à créer une cuisine adaptée et fonctionnelle.

À ce sujet, monsieur Michel Delisle, Président du Conseil de **SML, Groupe acier inoxydable** mentionne que leurs clients se montrent ravis par l'excellence du service à la clientèle et la dynamique de l'équipe. Ses standards d'excellence étant élevés, l'entreprise a su se démarquer dans son secteur d'activité.

La réputation de l'entreprise l'amène à réaliser des projets dans la province, mais aussi à l'extérieur du Québec. Que ce soit la cafétéria d'un établissement public au Québec, la cuisine d'une base militaire au Nouveau-Brunswick, celle d'un centre hospitalier en Algérie, celle d'une entreprise aux États-Unis ou même celle d'un chic hôtel des Caraïbes, **SML, Groupe acier inoxydable** peut se vanter d'être tous azimuts sur le continent.

L'APECQ est fière de compter parmi ses membres de la Capitale-Nationale, cette entreprise dont le nom est symbole de savoir-faire et de qualité.

Pour plus d'information sur cette entreprise, vous pouvez consulter le site Internet www.sanimetal.com

Le restaurant Cosmos Café à Québec s'est refait une beauté avec une toute nouvelle cuisine. Un travail difficile compte tenu de l'espace restreint mais qui s'est avéré un succès auprès des clients et employés.



Notre équipe des ventes

L'APECQ, dont les bureaux sont situés à Montréal et Québec, compte cinq conseillers sur les routes.

À Québec, deux représentants d'expérience sillonnent la région, il s'agit de Richard Lavoie et Yvon Poulin. Tous deux résident dans la région et sont expérimentés dans le domaine de la vente, de la construction et des relations publiques.

À Montréal, l'équipe des conseillers en développement de marchés est constituée de mesdames Colette Germain et Nicole Martin ainsi que de monsieur Dani Bucci. Ensemble, ils cumulent de l'expérience dans la vente, le service à la clientèle et plus de 15 ans dans le milieu de la construction. Pour sa part, madame Sara Drolet prête main-forte à ses collègues à titre de préposée au télémarketing.

Vous pouvez rejoindre l'équipe de Québec en composant le (418) 780-2381 et celle de Montréal au (514) 739-2381.



L'équipe des ventes de Montréal. Assis : Dani Bucci et Sara Drolet. Debout : Colette Germain et Nicole Martin

Le Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec

Mieux consommer... tous ensemble



« Le programme s'applique à tous les bâtiments qu'il s'agisse de bâtiments existants ou de nouvelles constructions... »

En novembre 2003, Hydro-Québec entreprenait une série de rencontres avec le milieu des affaires pour présenter les principes et les modalités des programmes d'efficacité énergétique qui sont disponibles depuis février 2004. Après une réévaluation des potentiels d'économies d'énergie et des consultations auprès d'experts du domaine énergétique et de plusieurs groupes de clients, Hydro-Québec a élaboré des programmes s'adressant à toutes les clientèles et selon des approches adaptées aux particularités de chacune d'elles.

Synergie et partenariat

Hydro-Québec entend contribuer à transformer le marché en accompagnant ses clients et en influençant leurs décisions énergétiques lorsqu'ils remplacent des équipements, font des rénovations, bâtissent un immeuble ou installent un procédé. Toutes les mesures d'efficacité énergétique éprouvées et recommandées par le client seront acceptées. L'approche vise la performance globale du bâtiment et des systèmes, plutôt que l'implantation de mesures ou de produits spécifiques.

Outre la collaboration avec l'Agence de l'efficacité énergétique et l'Office de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec Distribution mise sur de nombreux partenariats pour assurer le succès de ses programmes, notamment avec d'autres organismes publics, avec des associations représentant des clients et avec les forces du marché (corporations de métiers, concepteurs, gestionnaires d'énergie, fabricants, détaillants et installateurs).

Programmes pour la clientèle des secteurs commercial et institutionnel

Diagnostic MIEUX CONSOMMER – Petites entreprises de service
Ce programme de diagnostic énergétique pour les petits commerces et institutions permettra au client d'obtenir un rapport de diagnostic par Internet.

Le programme vise les objectifs suivants :

- sensibiliser le client à sa propre consommation d'énergie grâce à une analyse énergétique personnalisée;
- fournir des conseils et de l'information sur les mesures d'économies d'énergie applicables à sa situation;

Un programme analogue est offert à la clientèle du résidentiel sous l'appellation Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER.

Appui aux initiatives MIEUX CONSOMMER – Optimisation énergétique des bâtiments

Ce programme offre une aide financière proportionnelle au nombre de kilowattheures économisés afin de favoriser l'implantation de mesures et la réalisation de travaux liés aux économies d'énergie. Il vise à appuyer financièrement les clients dans leurs efforts de réduction de la consommation électrique de leurs bâtiments.

Le programme s'applique à tous les bâtiments, qu'il s'agisse de bâtiments existants ou de nouvelles constructions, y inclus les immeubles résidentiels à logements multiples de plus de trois étages et de plus de vingt unités.

Les projets présentés devront offrir un potentiel minimal d'économies d'énergie électrique de 10 000 kWh/an et l'implantation des mesures devra être initiée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006.

Les mesures d'économies d'énergie devront être évaluées à l'aide d'outils approuvés par Hydro-Québec Distribution. Il n'y a aucune limite au nombre de projets pour un même bâtiment. Seuls les coûts additionnels attribuables à l'implantation des mesures d'économies d'énergie électrique seront admissibles.

L'appui financier unitaire augmentera avec le niveau de performance énergétique. En d'autres mots, plus le taux de performance énergétique sera élevé, plus la contribution par kWh sera élevée. Hydro-Québec Distribution vise une contribution moyenne de 12,5 ¢ par kWh économisé sur l'ensemble des projets. L'appui financier pourra atteindre 40 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

Un processus simple, flexible et rapide

Pour présenter son projet, le client ou son représentant (prescripteur) utilisera les guides, outils et formulaires disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec.

Pour la clientèle commerciale et institutionnelle, une étape de validation du projet est prévue avant la réalisation des travaux et des visites d'attestation pourront être effectuées sur un échantillonnage aléatoire des projets.

L'appui financier sera remis par Hydro-Québec Distribution après la réalisation des travaux.

Pour en savoir plus sur nos programmes d'efficacité énergétique et sur nos autres services, veuillez communiquer avec le représentant d'Hydro-Québec de votre région ou consulter notre site Internet : www.hydroquebec.com/affaires

Notre expertise à votre service

www.hydroquebec.com/affaires





Spécial mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

Diminuez vos cotisations à la CSST grâce à la mutuelle de prévention de l'APECCQ



Il existe plusieurs façons de réduire les cotisations que vous versez à la CSST. La prévention et la gestion des dossiers d'accidents du travail en sont de très bons exemples. Mais ces moyens ne sont pas toujours suffisants pour faire diminuer les cotisations des entreprises avec un faible taux de personnalisation.

La mutuelle de prévention, pour sa part, vient amplifier les effets positifs de la prévention et de la gestion des dossiers d'accidents du travail. Dans cet article, il sera question de la croissance du nombre d'employeurs membres d'une mutuelle au Québec et la façon de procéder pour adhérer à la mutuelle de l'APECCQ.

Croissance du nombre d'employeurs en mutuelle au Québec

Dans le secteur du bâtiment et travaux publics, on observe actuellement une croissance de 36 % du nombre d'employeurs membres d'une mutuelle de prévention depuis 2002 au Québec. En effet, le nombre d'employeurs dans ce secteur est passé de 4 398 en 2002 à 5 994 en 2004. À Montréal, on retrouve 550 employeurs en mutuelle comparativement à 5 444 pour le reste de la province de Québec dans ce secteur (source CSST).

Pour l'année 2004, la CSST compte 23 877 employeurs, tous secteurs confondus, faisant partie d'une mutuelle de prévention.

Au mois d'avril dernier, monsieur Rémi Gauthier, coordonnateur des mutuelles de prévention au service des comptes majeurs et des mutuelles de prévention à la CSST, nous confiait que l'effet positif des mutuelles de prévention est concret et facilement observable. L'objectif des mutuelles, permettre à la PME de bénéficier d'une tarification qui reflète leurs efforts en prévention, semble avoir été atteint puisque plus de 50 % des entreprises membres d'une mutuelle de prévention ont moins de 200 000 \$ de masse salariale.

Malgré le fait qu'il s'agisse de petites entreprises, le regroupement permet une certaine stabilité de leur taux.

Selon monsieur Gauthier, il faut s'attendre, dans les conditions actuelles, à ce que les mutuelles atteignent un plateau de croissance d'ici trois ans. En effet, le nombre d'employeurs en mutuelle au Québec devrait se stabiliser autour de 30 000. Monsieur Gauthier souligne également le fait que les employeurs de la région de Montréal représentent un excellent potentiel pour les mutuelles de prévention pour cette région. Le nombre d'employeurs en mutuelle étant relativement faible comparé au reste de la province.

Comment adhérer à la mutuelle de prévention de l'APECCQ

Quelles conditions doit remplir un entrepreneur pour faire partie d'une mutuelle?

Les mutuelles de prévention sont réglementées par la CSST. Les deux conditions d'admissibilité exigées par la CSST :

1. Chaque employeur reconnaît auprès de la CSST qu'au moment de la signature, il respecte toutes les obligations prévues par la LATMP et la LSST et s'engage à le faire pendant toute la durée de l'entente.
2. Un employeur assujéti au régime rétrospectif ou qui a demandé à l'être ne peut devenir membre d'une mutuelle dans le courant d'une même année. En outre, un employeur ne peut être membre de plus d'une mutuelle au cours d'une année.

Si l'adhésion à la mutuelle de prévention de l'APECCQ vous intéresse, nous vous invitons à communiquer avec nous pour obtenir une étude de votre dossier sans frais!

« La mutuelle de prévention de l'APECCQ permet à ses membres de réduire leurs cotisations à la CSST selon leurs efforts en prévention. »

L'APECCQ souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres

3099-3604 Québec inc.
6106170 Canada inc.
6212565 Canada inc.
9128-0578 Québec inc.
9139-8776 Québec inc.
ABB inc.
Ali Décor
Astris

C.T.C. Ventures inc.
Céramique M.V. Eng.
Concept Urbain-immobilier inc.
Construction M.S.J.
Construction Rocky Vachon inc.
Guillaume Paquin
La Trilogie des temps inc.
Le 334 Notre-Dame inc.

Le Groupe Atlas 2003
Les constructions B.F.T. inc.
Les entreprises D.M. Martex enr.
Les Entreprises
M.A.Harton Electricque inc.
Les Gestions A.M.G. inc.
Les peintures Empire
Les produits de ventilation IDC

Louis Roy
Maintenance National inc.
Menuiserie F.B.
Menuiserie L.B. enr.
Rénovations Simon Attias
T.D.S. consultants inc.

Besoin d'information en santé et sécurité du travail? Contactez nos experts!

Michel Aubin
Directeur, Santé et sécurité du travail

514-739-2381, poste 375
michel.aubin@apeccq.org

Josianne Quintal, CRHA
Conseillère, Santé et sécurité du travail

514-739-2381, poste 379
josianne.quintal@apeccq.org



PROMOTION SPÉCIALE !**

Obtenez gratuitement l'utilisation illimitée les soirs de semaine et les week-ends, pour une période de 12 mois.



Nokia 3586i



Kyocera Slider (SE47)

Téléphone cellulaire à partir de **0\$***

Forfait pour les membres de l'Association patronale des entreprises en construction du Québec



FORFAIT CORPORATIF

24\$ par mois	200 minutes (en tout temps)	20¢ min. additionnelle (en tout temps)
10¢ la minute pour les appels interurbains au Canada†		
Facturation à la seconde avec appareils SCP numériques		

AJOUTEZ des options hors pointe

Week-ends illimités 10\$ /mois GRATUIT DURANT 12 MOIS**	Soirs de semaine illimités 10\$ /mois GRATUIT DURANT 12 MOIS**
--	---

AJOUTEZ des blocs de temps d'antenne à 10¢/minutes

250 minutes (en tout temps) 25\$ /mois de plus	500 minutes (en tout temps) 50\$ /mois de plus	1000 minutes (en tout temps) 100\$ /mois de plus	2000 minutes (en tout temps) 200\$ /mois de plus
---	---	---	---

Première minute entrante gratuite pour 10 \$ / mois de plus***

Aucuns frais d'activation (valeur 35 \$)
25 % d'escompte sur les services à valeur ajoutée



Mobilité

Référence : APECQ58

Pour plus d'information, contactez votre dépositaire Bell Mobilité ou Espace Bell, ou composez le 1 800 361-0040



Et bien simple.™

*Nouvelle activation seulement, engagement de 24 mois, prix incluant le rabais postal. **Nouvel abonnement seulement, avant le 30 juin 2004, obtenez gratuitement l'utilisation illimitée (appels locaux) les soirées en semaine de 20 h à 7 h et les week-ends illimités, pour une durée de 12 mois avec un contrat de 2 ans. Services Facturation détaillée ainsi que Conférence à trois, Appel en attente et Renvoi automatique compris. ***Maximum de 500 appels offerts sur les forfaits SCP numériques seulement. †Valable pour les appels interurbains en provenance et à destination du Canada. Disponible sur le territoire desservi par Bell Mobilité seulement. Frais d'accès au réseau 6,95\$/mois. Bell Mobilité se réserve le droit à toutes modifications sans préavis.